



Tous les derniers mardi du mois, une réunion de chantier est prévue en présence des organisations syndicales, de la direction et des responsables et techniciens de l'entreprise qui réalise les travaux.

Cette réunion du 26 mars revêtait un caractère particulier dans la mesure où un incident s'est produit la semaine dernière

(voir ici : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/060/70-travaux-des-facades-de-cadei-on-a-frole-l-incident-grave.html>).

L'entreprise s'est voulue rassurante et a porté à notre connaissance les points suivants :

- La puissance du jet d'hydrodémolition a été ramenée à 2000-2100 bars (contre 2500 en pleine capacité).
- Le jet n'est vraiment dangereux qu'à la sortie de la buse. Au bout de quelques dizaines de centimètres, il devient diffus. Il n'est donc pas capable de « découper » une personne à plusieurs mètres et après avoir traversé un mur.
- La consistance des panneaux de béton de l'immeuble n'étant pas homogène (plus ou moins attaqués selon les endroits) il a pu arriver que celui-ci soit malgré tout traversé par la puissance du jet. C'est ce qui s'est passé mardi 19 mars. Mais pour autant, l'entreprise nous a assuré qu'il n'y avait aucun danger pour les agents.
- Les bâches qui ont été posées dans les couloirs de circulation servent à empêcher, si le cas se produit, que des gravats et autres débris ne puissent atteindre des personnes. Pour ce qui est de l'incident du 19 mars, la bâche n'était pas fixée au sol (avec le souffle, cette dernière s'est soulevée), ce qui fait que des débris se sont répandus dans le couloir.
- Pour remédier à ça, la société a entrepris de lester les bâches et de poser des plaques en métal supplémentaires sous les ouvrants afin d'annihiler tous les risques.
- Les opérations d'hydrodémolition qui concernent les couloirs de circulation sont de toute façon bientôt terminées (en ce qui concerne les bureaux où travaillent les agents, la question ne se pose pas puisque nous rappelons qu'une journée d'autorisation d'absence est accordée à ce moment-là).
- Pour les cages d'escalier qui donnent sur l'extérieur, dans la mesure où il n'est pas possible de bâcher à ces endroits (trop de hauteur), l'entreprise procédera par demi palier et la circulation sera interdite dans les parties concernées durant ce laps de temps (une information sera donnée et les locaux balisés).

Points divers :

- Quand le processus d'hydrodémolition concernera la partie du bâtiment juste au-dessus de l'entrée du parking, une circulation alternée sera mise en place pour protéger les voitures. On ne pourra tout de même pas éviter un peu de poussière (pas pire que le pollen ou les pluies de sable qu'on peut subir dans la région).

- Il est difficile de nettoyer les plaques de plexiglas pour redonner un peu de luminosité dans les bureaux dans la mesure où après chaque opération mise en œuvre, la suivante est susceptible de les salir de nouveau. L'entreprise va tout de même essayer de faire un effort de ce côté-là.

L'entreprise et la direction se sont montrées soucieuses du fait que malgré l'étendue et les nuisances induites par ce chantier d'ampleur, les choses se passent au mieux pour les agents (et le public reçu dans le bâtiment) et que ces derniers soient en sécurité durant tout le temps que dureront les travaux.

Solidaires Finances Publiques se rendra à toutes les réunions de chantier organisées afin de porter à la connaissance des intéressés toutes les anomalies indépendantes de leur volonté qui seront constatées.

Dans ce cadre, n'hésitez pas à nous faire remonter les problèmes liés aux travaux, quels qu'ils soient. Nous nous ferons votre relais auprès de la direction et de l'entreprise.